

GUIDE PRATIQUE DE L'ETUDIANT ENTRANT EN PROGRAMME D'ECHANGE (INCOMING)

LE BUREAU DES PROGRAMMES D'ECHANGE

Le **Bureau des Programmes d'Echange (BPE)** est votre interlocuteur principal à la Direction des affaires internationales et à l'université Paris II Panthéon-Assas. Vous devez nous contacter pour toute question administrative ou pédagogique concernant votre séjour à Panthéon-Assas.

Madame Marina Vartanova

Email : maryna.vartanova@u-paris2.fr

Téléphone : +33 (0) 1 44 41 55 30

Adresse de notre bureau :

Direction des affaires internationales,
Bureau des programmes d'échange
Centre Panthéon, Escalier M, 2^e étage, Salle 5,
75005, Paris

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi : 9h30-11h30 et 14h00-16h30
vendredi : uniquement l'après-midi : 14h00-16h30

ETUDIER A L'UNIVERSITE PARIS II PANTHEON-ASSAS

⇒ LA LOCALISATION DES SERVICES ET DES ENSEIGNEMENTS :

Si le siège de l'université est situé depuis 1774 Place du Panthéon, les services et les salles d'enseignement de l'université sont aujourd'hui répartis dans **différents centres** :

Centre Assas

92, rue d'Assas, 75006, Paris.

Enseignements de la 2^{ème} année de la licence à la 1^{ère} année de Master, bibliothèque, cafétéria, Pôle langues, Institut français de presse, Service socioculturel, service des sports, infirmerie, CIO (orientation professionnelle, stages)

Centre Panthéon

12, place du Panthéon, 75005, Paris.

Présidence, services administratifs, Affaires internationales

Centre Vaugirard 1

391, rue de Vaugirard, 75015, Paris.

Enseignements de la 1^{ère} année et de la 2^{ème} année de la Licence.

Centre Guy de la Brosse

1, rue Guy de la Brosse, 75005 Paris

Enseignements et services administratifs de la filière sciences de gestion.

⇒ LE CALENDRIER UNIVERSITAIRE :

Retrouver le calendrier détaillé sur internet : www.u-paris2.fr , Rubriques : International / Venir étudier à Paris II / En programme d'échange

1^{er} SEMESTRE :

Cours : de mi-septembre à fin décembre

TD: d'octobre à fin décembre

Examens : janvier

2^{ème} SEMESTRE :

Cours : de fin janvier à début mai

TD : de février à avril.

Examens : de mi-mai à mi-juin.

Vacances : Il faut compter deux semaines de fermeture universitaire en hiver (Noël) et au printemps (Pâques). L'université est fermée les jours fériés nationaux.

⇒ LES ENSEIGNEMENTS :

Deux types de cours sont dispensés :

- Les **cours magistraux** sont des conférences données par les professeurs devant un large public (durée hebdomadaire : trois heures)
- Les **travaux dirigés (TD)** sont des petits groupes de travail de trente étudiants maximum. Ils sont proposés afin d'approfondir les contenus des cours magistraux (durée hebdomadaire : une heure et demie).

L'ensemble des cours est dispensé en **langue française**.

⇒ COMMENT CHOISIR LES COURS QUE VOUS ALLEZ SUIVRE :

En qualité d'étudiant en programme d'échange, vous pouvez choisir vos matières dans le programme général des cours allant de la première à la quatrième année d'études (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années de Licence et Master 1) en fonction du « **Learning agreement** » établi avec votre université d'origine.

La **liste des cours** offerts aux étudiants en échange vous sera communiquée au début de chaque semestre, lors de la réunion d'information et d'accueil.

Votre **inscription** dans les cours et les groupes de Travaux Dirigés (TD) se fera avec votre coordinateur dans nos bureaux.

⇒ **LES COURS DE FRANÇAIS, LE CERTIFICAT DE FRANÇAIS DE SPECIALITE :**

Des cours de langue française, facultatifs et gratuits, vous sont proposés. Il est également possible de préparer le « Certificat français de spécialité ». Pour consulter toute l'offre des cours de français proposés :

<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/langues-et-informatique/langues-enseignees/francais-langue-etrangere-fle>

Pour vous inscrire, adressez-vous à votre coordinateur du BPE au début dès la première semaine de la rentrée.

⇒ **LE CERTIFICAT DE DROIT FRANÇAIS ET INTERNATIONAL :**

- *Si vous venez pour un semestre :*

Le **certificat élémentaire de droit français et international** est attribué aux étudiants qui séjournent *un semestre* à l'université Panthéon-Assas aux conditions suivantes :

- se présenter aux examens dans cinq matières minimum dont deux en droit français ou international avec travaux dirigés,
- obtenir une note moyenne à l'ensemble des matières supérieures ou égale à 10/20

- *Si vous venez pour une année :*

Le **certificat supérieur de droit français et international** est attribué aux étudiants qui séjournent *une année* à l'université Panthéon-Assas aux conditions suivantes :

- se présenter aux examens dans dix matières (5 par semestre) dont deux en droit français ou international avec travaux dirigés au premier semestre et au second semestre de l'année universitaire,
- obtenir une note moyenne à l'ensemble des matières supérieures ou égale à 10/20.

N.B. : Si vous venez à l'année vous ne pouvez pas prétendre au certificat élémentaire.

L'inscription au certificat se fait auprès de votre coordinateur du BPE.

⇒ **LES EXAMENS :**

En fonction de la nature des cours, vous allez passer des **examens oraux ou écrits**. Les examens écrits ont soit une durée d'une heure et demie soit de trois heures.

Les épreuves peuvent être notées soit sur 10, soit sur 20. Par conséquent, la moyenne exigée pour réussir son examen est de 5/10 ou 10/20. Pour les étudiants français, la mention assez bien est fixée à 6,5/10 ou 13/20, la mention bien à 7,5/10 ou 15/20 et la mention très bien à 8,5/10 ou 17/20.

Pour la conversion en notes ECTS (crédits européens – ne concerne que les étudiants Erasmus), merci de consulter le cadre ci-dessous:

NOTE DE PANTHEON ASSAS	NOTE ECTS
Supérieure ou égale à 14/20	A
Entre 12 et 14/20	B
Entre 11 et 12/20	C
Entre 10,5 et 11/20	D
Entre 10 et 10,5/20	E
Entre 8 et 10/20	FX
Inférieure à 8/20	F

Le BPE procédera directement à votre inscription aux examens à partir de votre choix de matières initial. Le calendrier des examens est consultable quelques semaines avant les examens sur www.u-paris2.fr rubriques *Formations* puis *Examens* (entrez ensuite votre matricule et date de naissance).
Les examens du premier semestre commenceront début janvier et ceux du second semestre mi-mai.

ATTENTION : vous devez prévoir de rester à Paris jusqu'à la fin de chaque session d'examens : début février pour le premier semestre et fin juin pour le second semestre. Il n'est pas possible d'organiser des examens anticipés.

Pour tout problème concernant les examens vous devez vous adresser au BPE et non aux professeurs ni aux autres bureaux de l'université.

Les attestations de vos résultats seront envoyées directement à vos universités par email (au mois de mars pour le premier semestre et au mois de juillet pour le deuxième semestre).

En cas d'échec, les examens de rattrapage ont lieu au mois de septembre. L'inscription à la session d'examens de septembre s'effectue sur Internet : www.u-paris2.fr rubriques Formations / Examens.

⇒ LES BIBLIOTHEQUES :

La bibliothèque universitaire est accessible sur présentation de votre carte d'étudiant de Panthéon-Assas. Pour pouvoir fréquenter les autres bibliothèques, il faut s'y inscrire.

Bibliothèque universitaire :

92, rue d'Assas, 75006 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 41 57 82

Bibliothèque numérique :

L'université offre un accès distant à de nombreuses bases de données en droit, économie, gestion et presse.

Bibliothèque Cujas :

Sciences juridiques et économiques

2, rue Cujas, 75005 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 07 79 87

Fax : +33 (0)1 44 07 78 32

E-mail : cujas@univ-paris1.fr

CADIST Eco-Gestion :

Bibliothèque de l'Université Paris Dauphine

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny

75016 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 05 40 94

Site web: www.bu.dauphine.fr

Bibliothèque Sainte Geneviève :

10 place du Panthéon

75005 Paris

Tél : +33 (01) 44 41 97 97

www-bsg.univ-paris1.fr

Bibliothèque nationale de France :

Quai François Mauriac, 75013 Paris

Tél. : +33 (0)1 53 79 59 59

Site web : www.bnf.fr

⇒ ACCES INTERNET / E-MAIL :

L'université met à votre disposition des points d'accès wifi qui vous permettent de vous connecter au réseau internet à partir de votre ordinateur portable (www.u-paris2.fr) : campus / campus pratique / ENT et services numériques.

Vous disposerez d'une adresse électronique personnelle indiquée sur votre carte d'étudiant. L'accès à cette messagerie se fait en passant par internet : <https://ent.u-paris2.fr>

INFORMATIONS PRATIQUES – LA VIE A PARIS

Vivre à Paris est une expérience enrichissante mais parfois un peu difficile pour une personne étrangère. Nous vous invitons à consulter pour toute question pratique le site <https://www.paris.fr/etudiants> conçu spécialement pour les étudiants parisiens. Voici déjà quelques points clés pour bien s'installer et prendre ses marques afin de profiter pleinement dès le début de toutes les possibilités que la capitale française vous offre.

⇒ DEMARCHE ADMINISTRATIVE (carte de séjour, allocation logement, etc.) :

Pour faciliter vos démarches concernant votre vie à Paris un Bureau d'accueil des étudiants en mobilité a été créé à la Cité universitaire internationale de Paris (il n'est pas nécessaire d'y résider) :

- **Bureau d'accueil des étudiants en mobilité à Paris**, Cité internationale de Paris,
Maison internationale,
17, boulevard Jourdan,
75014 Paris,
Accès : RER B, arrêt Cité universitaire,
Tél : +33 (0)1 70 08 76 30
Site web : <http://www.ciup.fr>

Une antenne de la préfecture de Police y est assurée tous les ans, en général de septembre à décembre, pour les premières demandes de titres de séjour des étudiants résidant à Paris.

- Au **CROUS de Paris** un relais d'accueil informe également les étudiants étrangers sur les démarches administratives :
CROUS de Paris
39 avenue Georges Bernanos
75005 Paris
Accès : RER B, arrêt Port Royal
Site web : <http://www.crous-paris.fr>

⇒ **L'ASSURANCE MALADIE**

En votre qualité d'étudiant en programme vous êtes dans l'obligation d'avoir une assurance maladie qui vous couvre pour toute la durée de votre séjour d'études en France.

Les étudiants ne possédant pas de carte européenne d'assurance maladie doivent s'enregistrer à la sécurité sociale française. <https://www.ameli.fr/paris/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-vez-eteudier-en-france>

⇒ **LE TITRE DE SEJOUR :**

Les étudiants ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ne sont pas dans l'obligation de disposer d'un titre de séjour.

En revanche, tous les autres étudiants doivent demander un titre de séjour.

⇒ **LE LOGEMENT**

Le BPE vous enverra une liste d'adresses utiles pour vous accompagner dans vos recherches. L'université Paris II Panthéon-Assas dispose que de très peu de chambre au CROUS de Paris. Les étudiants en programme d'échange intéressés doivent contacter leur coordinateur du BPE au plus vite pour être mis sur liste d'attente. Attention, il est difficile de trouver un logement à Paris depuis l'étranger.

⇒ **L'ALLOCATION DE LOGEMENT :**

Dès que vous êtes en possession d'un contrat de location en résidence universitaire ou dans le privé et de votre carte d'étudiant, vous pouvez demander une aide au logement auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF). La demande peut être faite en ligne en vous connectant sur le site Internet www.caf.fr, auprès de la caisse la plus proche de votre domicile ou à la Cité internationale universitaire de Paris (postes informatiques reliés au site Internet de la CAF).

⇒ **LA BANQUE :**

Pour ouvrir un compte bancaire, il faut prendre un rendez-vous avec un conseiller dans une banque. Il vous indiquera les documents à apporter (en général, une pièce d'identité et un justificatif de domicile). Vous pouvez également ouvrir un compte auprès des nombreuses banques en ligne.

⇒ **LES TRANSPORTS EN COMMUN :**

Il existe à Paris un réseau de transports en commun dense : le métro et le réseau des bus et du RER (Réseau Express Régional) qui desservent Paris et les banlieues.

Le Pass Navigo hebdomadaire ou mensuel permet d'emprunter tous les moyens de transport et de faire des économies par rapport au ticket acheté à l'unité. Si vous restez une année complète il est plus intéressant de vous abonner à la carte Imagin'R qui est réservée aux élèves et étudiants de moins de 26 ans.

Plus d'information : www.ratp.fr

⇒ **LE SPORT :**

Une soixantaine d'activités sportives sont proposées par le service des sports de Paris II. Les inscriptions s'effectuent en début d'année universitaire en ligne :

<https://applisweb.u-paris2.fr/InscriptionSport/accueil>

ou directement auprès du service des sports : 83 bis rue Notre Dame des champs – Rez de chaussée.

Tél : +33(0)1 44 41 57 79 – 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Vous devrez vous munir de votre carte d'étudiant de Paris II et d'un certificat médical établi en français ou en anglais.

⇒ **LA RESTAURATION :**

Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) dispose de nombreux restaurants universitaires à Paris. Les adresses des restaurants universitaires se trouvent sur www.crous-paris.fr rubrique « restauration ».

⇒ **LE SERVICE CULTUREL :**

Le service culturel du CROUS propose de nombreuses activités (orchestre, chorale, billetterie...). Vous trouverez toutes les informations sur le site web : www.crous-paris.fr rubrique « culture, sport ».

⇒ **LES ASSOCIATIONS D'ETUDIANTS :**

La liste des associations d'étudiants à Panthéon-Assas est consultable sur www.u-paris2.fr rubriques Campus / Associations / Associations étudiantes.

L'association étudiante **ESN Paris** organise des activités pour les étudiants en programme d'échange de l'Université. Les étudiants sont contactés en début de chaque semestre pour connaître les activités organisées à la rentrée. Plus de détails :

<http://assas.izesn.fr/> et la page facebook de l'association : ESN Paris - Erasmus Student Network

Toute l'équipe du Bureau des Programmes d'Echange reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite un excellent séjour à l'université Paris II Panthéon-Assas.